VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 14 septembre 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, ~~Benjamin COSTANTINI~~, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

6. OBJET : Commissions communales des finances et du développement territorial
Prolongation

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-7, L1122-20 § 1er, L1122-26 § 1er, L1122-30, L1122-34 § 1er et § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa délibération du 29 avril 2019 décidant de créer au sein du Conseil communal
- une *« commission communale des finances »*, dont l'unique mission est celle de préparer les discussions lors des réunions du Conseil communal lorsque ce dernier est amené, en matière de finances, à débattre de points relevant de sa compétence. La thématique des finances concerne notamment, mais non exclusivement, les comptes communaux, les budgets communaux et les modifications budgétaires communales, ainsi que les taxes et redevances communales ;
- une *« commission communale du développement territorial »*, dont l'unique mission est celle de préparer les discussions lors des réunions du Conseil communal lorsque ce dernier est amené, en matière de développement territorial, à débattre de points relevant de sa compétence. La thématique du développement territorial couvre notamment, mais non exclusivement, la politique foncière, les zones de développement économique, l'aménagement du territoire, le *« quartier nouveau d'Anton »*, la rénovation urbaine et la revitalisation urbaine. L'écoquartier dit *« du centre-ville »* relève de la revitalisation urbaine ;

Vu sa délibération du 29 avril 2019 fixant la composition nominative de chacune de ces deux commissions ;

Vu sa délibération du 29 avril 2019 fixant le jeton de présence alloué aux Conseillers communaux du fait de leur participation aux réunions de ces commissions ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, adopté en séance du 18 mai 2020, en particulier, ses articles 62 à 70 et 127 ;

Attendu que ces commissions ont été créées *« à titre expérimental »* jusque fin juin 2020 ;

Considérant l'expérience probante au cours des mois derniers, les réunions des commissions précitées ayant facilité la prise de décision en séance du Conseil communal ;

Sur la proposition du Collège,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Les commissions communales des finances et du développement territorial sont prolongées jusqu'à la fin de la mandature en cours.

Elles seront dissoutes de plein droit lors du renouvellement intégral du Conseil communal.

Article 2

La composition des commissions et leur fonctionnement restent inchangés.

Article 3

La présente résolution sera notifiée à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière, et à Monsieur Jean-Marie MAQUIGNY, Responsable du service de l'Aménagement du territoire, respectivement secrétaire de la commission communale des finances et secrétaire de la commission du développement territorial.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**